



STRUCTURE JURIDIQUE

Les prestations sont réalisées de façon indépendantes et distinctes :

- 1. Activité d'entremise immobilière (soumise à la loi Hoguet)
- 2. Activité de conseil stratégique (hors loi Hoguet)

La charge des honoraires est définie dans chaque mandat (vendeur, acquéreur, bailleur ou preneur).

Sauf stipulation contraire expresse dans le mandat, les prix affichés sont exprimés honoraires d'agence inclus (FAI).

1. ACTIVITÉ D'ENTREMISE IMMOBILIÈRE (Honoraires exigibles uniquement en cas de signature d'un acte définitif ou de conclusion d'un bail)

TRANSACTION - HONORAIRES TTC

Transaction résidentielle :

- De 0 € à 250 000 € : forfait de 12 000 € TTC
- De 250 001 € à 550 000 € : 5 % TTC du prix de vente
- De 550 001 € à 999 999 € : 4,5 % TTC du prix de vente
- À partir de 1 000 000 € : 4 % TTC du prix de vente

Transaction commercial / tertiaire :

- Jusqu'à 100 000 € : forfait de 10 000 € TTC
- Au-delà : 10 % TTC du prix de vente

Transaction foncière :

- 10 % TTC du prix de vente

Transaction parking :

- 15 % TTC du prix de vente

PRÉCISION D'AFFICHAGE

Sauf stipulation contraire au mandat :

- Les prix de vente affichés sont exprimés honoraires d'agence inclus (FAI)
- Les honoraires sont calculés sur la base du prix net vendeur et intégrés au prix affiché

LOCATION - HABITATION (LOI ALUR)

Honoraires locataire :

- 12,10 € par m² de surface habitable en zone très tendue
- 10,09 € par m² de surface habitable en zone tendue
- 8,07 € par m² de surface habitable partout ailleurs
- 3,03 € par m² de surface habitable pour l'état des lieux

Honoraires bailleur :

- Honoraires librement fixés et définis dans le mandat de location
- Minimum forfaitaire : 300 € TTC par location
- Sauf stipulation contraire, les honoraires bailleur sont fixés en cohérence avec la mission de mise en location et ne peuvent être inférieurs aux honoraires locataire appliqués pour le même bien

LOCATION - PROFESSIONNEL / COMMERCIAL

- 10 % HT du loyer annuel HT (minimum 2 000 € HT)

2. ACTIVITÉ DE CONSEIL STRATÉGIQUE (Hors loi Hoguet - prestations indépendantes de toute transaction)

Prestations :

- Estimation patrimoniale : 250 € TTC
- Conseil immobilier stratégique : forfait entre 950 € et 1 500 € TTC
- Assistance à la recherche : forfait sur devis
- Structuration d'opérations complexes (foncier, montages) : 5 % à 20 % HT de la valeur créée ou du loyer annuel

LOCATION FONCIÈRE COMPLEXE (B2B)

20 % HT du loyer annuel HT

Minimum 6 000 € HT

MENTIONS LÉGALES

Les honoraires d'entremise immobilière sont dus uniquement en cas de réalisation effective de la transaction ou de la conclusion d'un bail, conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet et son décret d'application.

Les prestations de conseil sont indépendantes de toute opération immobilière et font l'objet d'un contrat distinct.

La répartition des honoraires (vendeur / acquéreur / bailleur / preneur) ainsi que les modalités d'affichage du prix (FAI ou net vendeur) sont précisées dans chaque mandat.